

COMMUNE DE RENCUREL (ISERE)
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022 A 18H30

Présents au début de la séance : MM. Jessica LOCATELLI, Martine GUERIN, Alexandre BERTHE, Rémy BORTOLATO, Corinne DOUGERE, Olivier DUTEL, Maud PERROTEAU, Marylène SERRAT.

Excusés : Emmanuel ELGOYHEN, Anne-Julie PARSY, Prisca MANUEL

Pouvoir est donné de Mme Anne-Julie PARSY à M. Olivier DUTEL

Pouvoir est donné de M. Emmanuel ELGOYHEN à Mme Corinne DOUGERE

Pouvoir est donné de Mme Prisca MANUEL à Mme Jessica LOCATELLI

Secrétaires de séance : Mme Corinne DOUGERE et Mme Mylène BORRELLI.

Madame le maire liste les points à l'ordre du jour :

- Remboursement du prêt relais
- Renouvellement de la ligne de trésorerie
- Travaux centre des Coulmes
- Contrat renouvellement marché bois Pradier
- Divers

Constatant que le quorum est atteint : 6, madame le maire, déclare la séance ouverte.

1. Remboursement prêt relais

Madame Corinne DOUGERE rappelle au conseil municipal que celui-ci a mandaté Monsieur Elgoyhen Emmanuel pour signer la demande de remboursement anticipée du prêt relais de la piste de Neurre suite à l'encaissement de la subvention.

2. Renouvellement ligne de trésorerie

Madame le Maire présente la proposition de renouvellement de la ligne de trésorerie auprès de la Banque Postale.

Montant maximum	56 000.00 EUR
Durée maximum	364 jours
Taux d'Intérêt	2.160 % l'an* (*Le taux par an, inclut la prime de liquidité du Prêteur. Cette prime peut être soumise à variation entre la date d'édition de la présente proposition de financement et la date d'émission du contrat. La prime de liquidité définitive sera arrêtée sur la Durée de la ligne de trésorerie à la date d'émission du contrat.)
Base de calcul	30/360
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non utilisation Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Date de prise d'effet	au plus contrat tard le 26 octobre 2022
Garantie	Néant
Commission d'engagement	100.00 EUR, payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
Commission de non utilisation	0.150% du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8ème jour ouvré du trimestre suivant

Modalités d'utilisation	L'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué par internet, via la mise à disposition du service « Banque en Ligne » de La Banque Postale. Tirages/Versements – Procédure de Crédit d'Office privilégiée Date de réception de l'ordre en J avant 16h30 pour exécution en J+1. Toute demande de tirage/remboursement devra être réalisée au plus tard 3 jours ouvrés précédant la date d'échéance de la ligne.
	3 jours ouvrés précédant la date d'échéance de la ligne. Montant minimum 10.000 euros pour les tirages

Le Conseil municipal à l'unanimité des présents accepte cette proposition et autorise Madame le Maire à signer tous les documents.

3. Travaux centre des Coulmes

La rénovation énergétique du patrimoine bâti des collectivités représente un enjeu important pour lutter contre le changement climatique et favoriser la reprise économique. Pour cela, les collectivités ont besoin d'être accompagnées financièrement et techniquement.

TE38 souhaite poursuivre ses actions en soutenant la maîtrise de la demande énergétique des collectivités en Isère afin d'impulser des travaux de rénovation énergétique sur le territoire isérois.

Aussi, Madame le Maire informe l'assemblée que, TE38 propose un dispositif de financement des travaux d'amélioration énergétique du patrimoine bâti : le programme ISERENOV.

Ce dispositif permet de bénéficier d'une aide pouvant atteindre 16 000€ par poste de travaux, plafonnée à 48 000€/an/collectivité, en contrepartie de la cession des CEE à TE38.

Dans ce cadre, Madame le Maire, propose au Conseil municipal que la commune de Rencurel sollicite l'aide financière ISERENOV pour la réalisation des travaux du projet suivant : changement de menuiserie chambre 1^{er} étage centre des Coulmes

Madame le Maire précise que l'aide financière est conditionnée à la cession à TE38 des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) générés par ces travaux.

Elle précise également que TE38 pourra faire des contrôles sur la bonne mise en œuvre des travaux, afin de se conformer aux objectifs du PNCEE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et des représentés décide :

- De mettre en œuvre à son initiative et sous sa responsabilité la réalisation des travaux du projet, « changement de menuiserie chambre 1^{er} étage centre des Coulmes» ;
- De demander à TE38, une aide financière dans le cadre du programme ISERENOV.
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à céder à TE38 les Certificats d'Economie d'Energie (CEE), qui seront générés par cette opération.
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs au projet.

4. Contrat renouvellement marché bois Pradier

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat d'approvisionnement de la chaufferie décheté a été reconduit pour 1 an conformément à l'article 2 du contrat.

Séance levée à 20h00

Prochain conseil le 19 octobre 2022